

LE BOUSCAT D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Connaître les risques, savoir quoi faire

Les risques majeurs auxquels Le Bouscat peut être exposé, les moyens par lesquels la Ville vous alerte, et les consignes à appliquer dans chaque situation.



ÉDITION

3^e édition — 2026

REPLACE

2^e édition, août 2023

RATTACHEMENT

3^e partie du PCS 2026

À CONSERVER

Avec votre kit d'urgence

01 Édito

Le Bouscat est une commune peu exposée aux risques majeurs. Cette situation favorable ne nous dispense de rien : l'été 2026 nous l'a rappelé, avec trois épisodes de canicule et une vigilance

rouge feux de forêt qui ont mobilisé nos services pendant plusieurs semaines.

Depuis 2023, notre dispositif de crise a été entièrement rénové. Le plan communal de sauvegarde a été refondu en 2026, en application de la loi MATRAS, et converge désormais avec le plan intercommunal de sauvegarde de Bordeaux Métropole. La sirène communale a été remise en service. Le dispositif d'alerte s'est enrichi de FR-Alert, qui permet à l'État d'envoyer un message directement sur les téléphones présents dans une zone en danger.

Ce document est le volet grand public de ce dispositif. Il ne vous demande pas de devenir un spécialiste : il vous donne, risque par risque, les quelques gestes qui comptent. Une population qui connaît les consignes est une population qui protège d'abord elle-même, et qui laisse aux secours les moyens d'agir là où ils sont indispensables.

Prenez le temps de le parcourir, et gardez-le accessible.

Philippe Borro

Adjoint au Maire délégué à la sécurité du quotidien et à la prévention des risques

Jean-Michel Daniel

Chargé de mission sécurité sanitaire et risques majeurs

Articles R125-10 et R125-11 du code de l'environnement · loi n°2004-811 de modernisation de la sécurité civile · loi MATRAS n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et décret n°2022-907.

02 Le risque majeur, en clair

Un risque majeur est un événement rare, d'origine naturelle ou humaine, dont les conséquences peuvent être graves pour la population. Rare et grave : c'est précisément parce qu'il survient peu souvent qu'il faut s'y préparer à l'avance.

Le dossier départemental des risques majeurs de la Gironde identifie plusieurs risques sur notre commune. Le plan communal de sauvegarde 2026 y ajoute les aléas que nous avons réellement rencontrés ou qui sont devenus plausibles : vagues de chaleur, feux de forêt, rupture d'alimentation électrique, atteintes numériques.

Face à ces situations, le Maire est directeur des opérations de secours sur la commune : il alerte la population, organise la sauvegarde, informe le préfet. Vous, de votre côté, avez trois gestes qui changent tout.

Écoutez les autorités France Bleu Gironde 100.1 FM, le site bouscat.fr, les réseaux sociaux de la Ville, les panneaux lumineux.	Ne téléphonez pas Laissez les lignes libres pour les secours. Privilégiez les SMS pour rassurer vos proches.	N'allez pas chercher vos enfants Les écoles ont une organisation pour les protéger. Vous mettre en route vous expose et gêne les secours.
Limitez vos déplacements Restez où vous êtes en sécurité jusqu'à la fin de l'alerte annoncée par les autorités.		

Chaque 13 octobre, la Journée nationale de la résilience est l'occasion de vérifier votre kit d'urgence et de faire le point en famille sur ces réflexes.

03 S'informer et être alerté

Selon la nature et l'urgence de la situation, plusieurs canaux sont utilisés — parfois simultanément. Aucun ne remplace les autres.

NOUVEAU

FR-Alert

Dispositif national de l'État. En cas de danger imminent, un message sonore et vibrant s'affiche sur tous les téléphones présents dans la zone concernée. Aucune inscription, aucune application : votre téléphone le reçoit automatiquement. Lisez le message, appliquez la consigne.

REMISE EN SERVICE

La sirène communale

Signal national d'alerte : trois cycles d'une minute et quarante et une secondes, modulés, séparés de cinq secondes. Il signifie : mettez-vous à l'abri, fermez portes et fenêtres, écoutez la radio. Un signal continu de trente secondes annonce la fin d'alerte.

Essai mensuel : le premier mercredi du mois à 12 h — ce jour-là, le signal ne vaut pas alerte.

SUR INSCRIPTION

Alerte SMS et appels

La Ville diffuse des messages aux habitants inscrits, notamment dès qu'un niveau de vigilance orange ou rouge est émis. L'inscription est gratuite et se fait en quelques minutes. [S'inscrire à l'alerte SMS](#)

DANS LA RUE

Terrain et panneaux

Panneaux lumineux à messages variables, véhicule sonorisé de la police municipale, porte-à-porte par les agents et les relais de quartier sur les rues concernées.

EN LIGNE

Site et réseaux sociaux

bouscat.fr et les comptes officiels de la Ville sur Facebook et Instagram. En crise, ce sont les seules sources à relayer : ne partagez pas d'informations non vérifiées.

STANDARD

Numéro unique de la Ville

05 57 22 26 66 — renforcé en situation de crise pour répondre aux demandes de renseignement.

Le registre communal des personnes vulnérables. Si vous êtes âgé, en situation de handicap ou isolé, inscrivez-vous — ou inscrivez un proche, avec son accord. Les personnes inscrites sont appelées lors des épisodes de canicule, de grand froid et des autres situations de crise, et alertées individuellement si nécessaire. [Inscription en ligne](#) ou auprès du CCAS au 05 57 22 47 88.

04 Votre kit d'urgence — 72 heures

Coupure d'électricité, d'eau, routes impraticables : les premières soixante-douze heures sont les plus éprouvantes. Un sac préparé à l'avance, rangé dans un endroit facile d'accès, vous permet de rester chez vous sereinement ou de partir vite.

Boire et manger

- 6 litres d'eau par personne, en bouteilles
- Aliments ne nécessitant aucune cuisson
- Ouvre-boîte, couteau multifonctions
- Aliments pour bébé, régimes particuliers, animaux

Rester informé

- Radio à piles — un réseau mobile saturé ou coupé ne diffuse plus rien
- Chargeur de téléphone, batterie externe

Se soigner et se signaler

- Trousse de premiers secours, médicaments personnels
- Lunettes de vue de secours
- Sifflet, gilet fluorescent
- Lampe de poche et piles de rechange

Partir vite

- Copies des papiers essentiels en pochette étanche
- Double des clés, argent liquide
- Vêtements chauds, couverture de survie
- Contrats d'assurance, de quoi occuper les enfants

Une fois par an — par exemple le 13 octobre — vérifiez les dates de péremption et remplacez les piles. Après usage, réapprovisionnez le sac.

05 Les risques au Bouscat

Quatorze fiches, une par risque. Chacune décrit ce qui peut arriver ici, ce que fait la Ville, et ce que vous devez faire.

 Inondation	 Tempête et vents violents	 Fortes chaleurs	 Grand froid et neige
 Retrait-gonflement des argiles	 Feu de forêt	 Séisme	 Risque industriel
 Matières dangereuses	 Accident nucléaire	 Coupure d'électricité	 Risque sanitaire
 Cyber et désinformation	 Menace terroriste		



RISQUE NATUREL **INONDATION**

La partie basse de la commune — secteurs Jean-Jaurès, Providence et Ravezies — est concernée par un plan de prévention du risque inondation. Le phénomène peut résulter d'un débordement, mais aussi, de plus en plus souvent, d'un ruissellement urbain après un orage violent : l'eau ne s'infiltré pas, sature les réseaux et remonte.

CE QUE FAIT LA VILLE

Surveillance de Vigicrues et de la vigilance météo, alerte des riverains du secteur, fermeture des voies submergées, ouverture d'un lieu d'hébergement de repli si nécessaire.

CONSIGNES

- ◆ Montez à pied dans les étages, jamais en ascenseur
- ◆ Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations
- ◆ Coupez le gaz et l'électricité
- ◆ Mettez à l'abri objets de valeur et produits polluants
- Ne descendez pas dans un sous-sol ou un parking
- Ne circulez ni à pied ni en voiture sur une route inondée
- ◆ Après : aérez, désinfectez, vérifiez auprès de la Mairie que l'eau est potable



RISQUE NATUREL

TEMPÊTE, VENTS VIOLENTS, ORAGE

On parle de tempête à partir de vents de 90 km/h. Les tempêtes de 1999 et de janvier 2009 ont marqué la commune : arbres arrachés, toitures endommagées, coupures d'électricité durables. Les orages d'été ajoutent la grêle et les rafales descendantes, qui font tomber des branches en quelques minutes.

La vigilance météorologique comporte quatre niveaux : vert, jaune, orange, rouge. À partir de l'orange, la Ville adapte son dispositif et peut fermer les parcs et le bois.

CE QUE FAIT LA VILLE

Fermeture préventive des parcs et des équipements exposés, sécurisation des chantiers et du mobilier urbain, astreinte technique renforcée, dégagement des voies après l'épisode.

CONSIGNES

- ◆ Fermez volets, portes et fenêtres
- ◆ Rentrez ou arrimez le mobilier de jardin et tout objet susceptible d'être emporté
- ◆ Débranchez les appareils électriques sensibles
- ◆ Limitez vos déplacements, reportez les trajets non indispensables
- Ne vous abritez pas sous un arbre, ne longez pas les façades
- Ne touchez jamais un fil électrique tombé à terre — signalez-le



RISQUE NATUREL

FORTES CHALEURS ET CANICULE

On parle de canicule lorsque la température reste très élevée, de jour comme de nuit, pendant au moins trois jours consécutifs. L'été 2026 a connu trois épisodes successifs, avec un pic à 39,2 °C le 12 juillet. Le danger est d'abord pour les personnes âgées, isolées, les nourrissons et les personnes travaillant à l'extérieur.

La Ville applique son plan canicule du 1^{er} juin au 15 septembre, avec un dispositif activé dès la vigilance orange.

CE QUE FAIT LA VILLE

Le CCAS appelle chaque jour les personnes inscrites au registre communal. Des lieux rafraîchis sont ouverts au public, avec des horaires étendus. Les écoles, crèches et accueils de loisirs appliquent des protocoles adaptés, avec des salles de repli identifiées. Les horaires des agents travaillant à l'extérieur sont modifiés.

Les lieux où se rafraîchir sur la commune et dans toute la métropole sont consultables sur la carte des [espaces fraîcheur](#) de Bordeaux Métropole.

CONSIGNES

- ◆ Buvez régulièrement, sans attendre d'avoir soif
- ◆ Maintenez votre logement au frais : volets fermés le jour, aération la nuit
- ◆ Passez deux à trois heures par jour dans un lieu rafraîchi
- ◆ Mouillez votre corps, ventilez-vous
- ◆ Prenez des nouvelles de vos voisins isolés, chaque jour
- Évitez alcool, efforts physiques et sorties aux heures les plus chaudes

Inscrivez-vous au registre communal si vous êtes âgé, en situation de handicap ou isolé — ou inscrivez un proche, avec son accord. CCAS : 05 57 22 47 88.



RISQUE NATUREL

GRAND FROID ET NEIGE

La période de veille court du 1^{er} novembre au 31 mars. Le danger concerne d'abord les personnes sans abri, isolées ou fragiles, ainsi que les usagers de la route lors des épisodes de verglas, rares mais brutaux dans la métropole.

CE QUE FAIT LA VILLE

Mobilisation de l'hébergement d'urgence avec le 115, repérage des personnes à la rue, appels aux personnes inscrites au registre communal, salage et viabilité hivernale des voies prioritaires.

CONSIGNES

- ◆ Chauffez sans surchauffer, aérez au moins cinq minutes par jour
- ◆ Couvrez-vous : plusieurs couches, bonnet et gants
- ◆ Évitez de sortir les bébés et les jeunes enfants
- ◆ Signalez une personne sans abri au 115
- N'utilisez jamais un chauffage d'appoint à combustion en continu ni un barbecue à l'intérieur — risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone



RISQUE NATUREL

MOUVEMENT DE TERRAIN ET RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Un mouvement de terrain est un déplacement du sol ou du sous-sol. Sur notre territoire, le phénomène dominant est lent : le **retrait-gonflement des argiles**. Les sols argileux se rétractent en période de sécheresse puis gonflent quand la pluie revient. Ce mouvement alternatif fissure les murs, déforme les ouvertures et fait jouer les fondations des maisons individuelles. Les sécheresses répétées ont fait de ce risque l'un des plus coûteux en Gironde.

Vous pouvez consulter l'exposition de votre parcelle sur georisques.gouv.fr. Depuis 2020, toute construction neuve en zone d'aléa moyen ou fort impose une étude géotechnique.

CE QUE FAIT LA VILLE

Information des pétitionnaires lors des demandes d'urbanisme, et transmission des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en cas d'épisode de sécheresse ayant causé des désordres.

PRÉVENIR LES DÉSDORDRES

- ◆ Maintenez une humidité stable autour de la maison : évitez d'arroser d'un seul côté
- ◆ Éloignez les plantations d'arbres des façades, ou posez un écran anti-racines
- ◆ Entretenez gouttières et évacuations : une fuite locale déséquilibre le sol
- ◆ Signalez toute fissure évolutive à votre assureur et photographiez-la, datée
- ◆ **Mouvement rapide** (effondrement, éboulement) : évacuez le bâtiment, éloignez-vous, ne revenez pas



RISQUE NATUREL

FEU DE FORÊT

Plus de 53 % du territoire communal est en espaces verts, avec cinq parcs et bois, dont le Bois du Bouscat. Les incendies de Gironde de juillet 2026 et l'épisode de vigilance rouge feux de forêt du mois d'août ont montré deux choses : un départ de feu est possible ici, et une commune non impactée peut être appelée en renfort ou accueillir des personnes déplacées.

La période de veille court du 1^{er} juin au 15 septembre, en lien avec la vigilance préfectorale.

CE QUE FAIT LA VILLE

Fermeture des parcs et du bois en vigilance élevée, accès dégagés pour les engins du SDIS, appui aux opérations de secours, alerte des riverains. En vigilance feux de forêt, les tirs de feux d'artifice sont annulés.

CONSIGNES

- ◆ Respectez les interdictions d'accès aux massifs et aux parcs
- ◆ Ne jetez jamais de mégot, ne faites aucun feu, aucun barbecue en période à risque
- ◆ Si vous êtes témoin d'un départ de feu : appelez le 18 ou le 112, localisez précisément
- ◆ Si le feu approche : rentrez dans un bâtiment en dur, fermez tout, calfeutrez avec des linges mouillés
- ◆ Arrosez abords et façades si vous le pouvez sans vous exposer
- Ne prenez pas la voiture pour fuir un feu : un bâtiment protège mieux

Obligations légales de débroussaillage. Des obligations de débroussaillage s'appliquent aux terrains situés à proximité des massifs forestiers classés. Pour savoir si votre parcelle est concernée : georisques.gouv.fr et gironde.gouv.fr.



La commune est classée en zone de sismicité 2 sur une échelle de 5 : aléa faible, mais non nul. Les règles de construction parasismique s'appliquent à certains bâtiments — immeubles de plus de 28 mètres, établissements recevant du public de catégories 4 et 5, bâtiments de plus de 300 personnes.

AVANT

Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité. Fixez au mur les meubles hauts et les appareils lourds.

CONSIGNES

- ◆ **Pendant, à l'intérieur** : restez où vous êtes, abritez-vous sous un meuble solide ou contre un mur porteur, protégez-vous la tête
- ◆ **À l'extérieur** : éloignez-vous des bâtiments, pylônes et fils électriques
- ◆ **En voiture** : arrêtez-vous et restez à l'intérieur jusqu'à la fin des secousses
- ◆ **Après** : évacuez le bâtiment par les escaliers, coupez gaz et électricité, méfiez-vous des répliques
- ◆ Si vous êtes bloqué sous des décombres : gardez votre calme et frappez régulièrement sur un objet qui résonne
- Ne prenez pas l'ascenseur, n'allumez aucune flamme



RISQUE TECHNOLOGIQUE

RISQUE INDUSTRIEL ET INCENDIE URBAIN

Le Bouscat ne compte pas d'établissement classé Seveso. Le risque concerne ici les incendies urbains : immeubles d'habitation, stations-service, entrepôts et locaux d'activité. Un feu voisin peut générer un panache de fumée toxique qui impose de se confiner, même à distance.

CE QUE FAIT LA VILLE

Appui aux sapeurs-pompiers, périmètre de sécurité par la police municipale, alerte et mise à l'abri des riverains, hébergement des personnes évacuées.

CONSIGNES

- ◆ Rentrez dans le bâtiment le plus proche
- ◆ Fermez portes, fenêtres et ventilations, calfeutrez avec des linges mouillés
- ◆ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables
- ◆ Dégagez les voies d'accès pour les secours
- Ne vous approchez jamais du feu, ne sortez pas avant la fin d'alerte
- Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



RISQUE TECHNOLOGIQUE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune est bordée par la rocade et traversée par la voie ferrée Bordeaux-Le Verdon. Une matière dangereuse peut, par ses propriétés ou ses réactions, présenter un danger grave : fuite toxique, incendie, explosion.

Les plaques orange et les pictogrammes apposés sur un convoi identifient le produit et le danger. Si vous êtes témoin, ces informations sont précieuses pour les secours.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN

Alertez les sapeurs-pompiers (18 ou 112) ou la police municipale. Précisez le lieu exact, le moyen de transport, la présence de victimes, la nature du sinistre et, si vous les voyez sans vous approcher, les numéros figurant sur la plaque.

CONSIGNES

- ◆ Éloignez-vous perpendiculairement au vent pour éviter le nuage
- ◆ Rejoignez un bâtiment et confinez-vous : fermez tout, arrêtez la ventilation
- ◆ Protégez vos voies respiratoires avec un linge humide
- ◆ Écoutez la radio et attendez la fin d'alerte
- Ne touchez pas au produit, ne fumez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école



RISQUE TECHNOLOGIQUE

ACCIDENT NUCLÉAIRE

La centrale nucléaire du Blayais se situe à une cinquantaine de kilomètres au nord de la commune. Le plan particulier d'intervention est piloté par la préfecture. En cas d'accident majeur, la consigne première est le confinement ; la prise de comprimés d'iode n'intervient que sur instruction expresse des autorités.

CONSIGNES

- ◆ Rentrez immédiatement dans le bâtiment le plus proche
- ◆ Fermez portes, fenêtres, volets ; arrêtez et bouchez les ventilations
- ◆ Réfugiez-vous dans une pièce aux vitres intactes
- ◆ Écoutez la radio : la nature du danger et les consignes y sont précisées
- ◆ Ne prenez de l'iode que sur instruction des autorités, à la dose indiquée
- ◆ Évacuez uniquement sur demande du préfet
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, libérez les lignes téléphoniques



RISQUE TECHNOLOGIQUE

COUPURE D'ÉLECTRICITÉ ET DÉLESTAGE

Une coupure d'électricité peut résulter d'un incident sur le réseau, d'un épisode climatique — les orages de l'été 2026 en ont provoqué plusieurs — ou d'un délestage organisé en période de tension nationale sur l'approvisionnement. Dans ce dernier cas, la coupure est annoncée à l'avance, tournante, et dure environ deux heures.

Une coupure prolongée n'est pas qu'une gêne : elle arrête les ascenseurs, les portes automatiques, le chauffage, la conservation des aliments, et surtout les appareils médicaux à domicile.

CE QUE FAIT LA VILLE

Un circuit de partage d'information avec Enedis a été formalisé en 2026 : suivi des incidents en direct, croisement avec le registre des personnes vulnérables, identification des personnes dépendantes d'un appareil médical, cartographie des points sensibles.

Pour signaler une coupure ou une panne, appelez Enedis au 09 72 67 50 33, 24 h/24.

CONSIGNES

- ◆ **Si vous dépendez d'un appareil médical électrique**, signalez-vous à votre fournisseur d'énergie et à votre médecin, et préparez une solution de secours
- ◆ Gardez lampes de poche, batterie externe et radio à piles accessibles
- ◆ Laissez réfrigérateur et congélateur fermés : le froid tient plusieurs heures
- ◆ Débranchez les appareils sensibles pour éviter les dégâts au retour du courant
- ◆ Prenez des nouvelles de vos voisins âgés ou isolés
- N'utilisez jamais un groupe électrogène ou un barbecue à l'intérieur
- Ne bloquez pas une intervention de dépannage : dégagez les accès et les véhicules



RISQUE SANITAIRE

RISQUE SANITAIRE

Le risque sanitaire recouvre les épisodes infectieux et pandémiques, la pollution de l'eau ou de l'air, et les contaminations alimentaires. La réponse relève de l'Agence régionale de santé et de la préfecture ; la commune relaie les consignes et protège ses publics accueillis.

Le moustique tigre

Présent sur l'ensemble du territoire, il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le Zika. La lutte la plus efficace est individuelle : supprimer les eaux stagnantes, là où il pond. Videz chaque semaine soucoupes, vases, seaux et arrosoirs ; couvrez les récupérateurs d'eau de pluie d'une moustiquaire fine ; entretenez gouttières et regards. La Ville participe au plan de démoustication de Bordeaux Métropole.

CONSIGNES

- ◆ Écoutez les consignes des autorités sanitaires, relayées par la Ville
- ◆ Appliquez les gestes recommandés selon l'épisode : hygiène des mains, masque, eau en bouteille
- ◆ En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ; à défaut le 116 117, ou le 15 en cas d'urgence vitale
- ◆ Pour le moustique tigre : chaque semaine, videz tout ce qui retient l'eau chez vous
- Ne vous rendez pas aux urgences sans avis médical lors d'un épisode de forte affluence



RISQUE SOCIÉTAL

CYBERATTAQUE ET DÉSINFORMATION

Les collectivités sont devenues des cibles. Une cyberattaque peut interrompre l'état civil, les inscriptions scolaires, la téléphonie ou les paiements en ligne pendant plusieurs semaines. La Ville dispose d'un plan de continuité d'activité qui prévoit le fonctionnement en mode dégradé — sur papier s'il le faut.

En parallèle, toute crise s'accompagne aujourd'hui de rumeurs et de fausses informations, qui circulent plus vite que les messages officiels et peuvent conduire à des comportements dangereux.

CE QUE FAIT LA VILLE

Sauvegardes, plan de continuité d'activité, accueil physique maintenu en cas de panne des services numériques, et communication de crise assurée sur les canaux officiels.

CONSIGNES

- ◆ Vérifiez la source avant de partager : en crise, seuls bouscat.fr et les comptes officiels font foi
- ◆ Méfiez-vous des messages qui pressent d'agir ou demandent un paiement urgent
- ◆ La Ville ne vous demandera jamais vos identifiants bancaires par courriel ou par SMS
- ◆ Si les services en ligne sont interrompus, présentez-vous à l'accueil de la Mairie
- ◆ Victime d'une escroquerie ou d'un piratage : cybermalveillance.gouv.fr, et dépôt de plainte
- Ne relayez pas une information non vérifiée, même si elle vient d'un proche



RISQUE SOCIÉTAL

MENACE TERRORISTE

Le plan Vigipirate constitue la réponse graduée de l'État à la menace : niveau « vigilance », niveau « sécurité renforcée — risque attentat », niveau « urgence attentat ». La posture en vigueur détermine les mesures appliquées aux manifestations publiques, aux écoles et aux équipements communaux.

CE QUE FAIT LA VILLE

Adaptation des dispositifs de sécurité des événements publics, sécurisation des abords des écoles, coordination avec la police nationale.

EN CAS D'ATTAQUE : RÉAGIR

- ◆ **S'échapper** si c'est possible : repérez une issue, ne vous exposez pas, alertez les autres
- ◆ **Se cacher** si vous ne pouvez pas fuir : barricadez-vous, éteignez sonneries et lumières, éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous
- ◆ **Alerter** le 17 ou le 112 dès que vous êtes en sécurité : lieu, nombre d'assaillants, armes
- ◆ À l'arrivée des forces de l'ordre, gardez les mains ouvertes et visibles
- ◆ Signalez un colis ou un comportement suspect, sans y toucher

06 Numéros utiles

Urgences

Urgences depuis un mobile	112
SAMU	15
Police secours	17
Sapeurs-pompiers	18
Urgences — sourds et malentendants (SMS)	114

Santé et écoute

Médecin de garde	116 117
Souffrance psychique, prévention du suicide	3114
CHU de Bordeaux	05 56 79 56 79
Centre antipoison	05 56 96 40 80

Ville du Bouscat

Mairie — numéro unique	05 57 22 26 66
Police municipale	06 58 75 76 69
Centre communal d'action sociale	05 57 22 47 88
Services techniques	05 57 22 26 66

Réseaux et services

Électricité — dépannage Enedis	09 72 67 50 33
Gaz — urgence sécurité	0 800 47 33 33
Eau — Régie de l'eau	09 77 40 10 14
Préfecture de la Gironde	05 56 90 60 60
Météo-France	32 50

S'informer en ligne

- **georisques.gouv.fr** — l'exposition de votre adresse, risque par risque
- **vigilance.meteofrance.fr** — la vigilance météorologique en cours
- **vigicrues.gouv.fr** — la surveillance des cours d'eau
- **gironde.gouv.fr** — les services de l'État et le dossier départemental des risques majeurs
- **bouscat.fr** — les informations et alertes de la Ville
- **cybermalveillance.gouv.fr** — assistance en cas d'attaque numérique
- **bordeaux-metropole.fr** — démoustication et espaces fraîcheur
- **gouvernement.fr/risques** — les conseils nationaux de préparation

07 Lexique

Aléa

Phénomène naturel ou technologique potentiellement dangereux, caractérisé par sa probabilité et son intensité.

Enjeux

Les personnes, les biens, les équipements et l'environnement menacés par l'aléa.

Vulnérabilité

Le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux.

Risque majeur

La conjonction, en un même lieu, d'un aléa et d'enjeux vulnérables — avec une faible fréquence et une forte gravité.

PCS — plan communal de sauvegarde

Le document d'organisation du Maire pour faire face à une crise. Refondu en 2026 en application de la loi MATRAS. Ce DICRIM en constitue la troisième partie.

PiCS — plan intercommunal de sauvegarde

Le plan de Bordeaux Métropole, qui mutualise moyens et procédures entre les communes.

DDRM

Le dossier départemental des risques majeurs, établi par la préfecture, qui recense les risques commune par commune.

DOS — directeur des opérations de secours

Le Maire sur sa commune, le préfet lorsque l'événement dépasse les limites communales.

Confinement

Rester à l'intérieur d'un local clos, fermé et sans ventilation, pour se protéger d'un nuage toxique ou radioactif.

Mise à l'abri

Rejoindre un bâtiment sûr et y rester, sans nécessairement calfeutrer.

VILLE DU BOUSCAT

Place Gambetta, 33110 Le Bouscat

05 57 22 26 66

bouscat.fr

CE DOCUMENT

DICRIM — 3^e édition, 2026

Troisième partie du plan communal de
sauvegarde

Articles R125-10 et R125-11 du code de
l'environnement

STATUT

Version de travail — mise à jour du 22
septembre 2026, soumise à validation avant
mise en ligne.